

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF HIGHER EDUCATION
DEVELOPMENT

23 - 00166

02 MAI 2023

COMMUNIQUE N° _____ /MINESUP DU _____

Portant autorisation d'ouverture de postes.

Conformément aux très hautes instructions du **Président de la République, Chef de l'Etat**, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, porte à la connaissance du public que trente (30) postes d'enseignants sont ouverts à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP), au titre de l'exercice 2023, aux personnes de nationalité camerounaise, âgées au plus de 45 ans révolus au 1^{er} octobre 2023 et titulaires du Doctorat ou PhD.

Lesdits postes sont répartis ainsi qu'il suit :

Département de Génie civil :	08 postes
Département du Génie de l'Environnement:	04 postes
Département de Génie rural:	02 postes
Département de Topographie - Cadastre:	04 postes
Département de l'Urbanisme	02 postes
Département de l'Architecture	04 postes
Département des Sciences fondamentales et Transversales	06 postes

Après la publication de l'autorisation d'ouverture de postes, le Directeur de l'ENSTP procédera à l'ouverture desdits postes par appel à candidature dans les différentes filières concernées.

Chaque candidat déposera son dossier à l'ENSTP, au plus tard le 23 juin 2023, délai de rigueur.

Les Camerounais résidant à l'étranger déposeront leurs dossiers dans les Missions diplomatiques et les Postes consulaires, au plus tard le 16 juin 2023, délai de rigueur.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une demande timbrée datant de moins de trois (03) mois, adressée au Directeur de l'ENSTP ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Un curriculum vitae détaillé et signé ;
4. Les photocopies certifiées conformes de tous les diplômes obtenus à partir du Baccalauréat ou du GCE Advanced Level ;
5. Un exemplaire de la thèse de Doctorat ou du PhD;
6. Les copies des articles ou des tirés à part des éventuelles publications, le cas échéant ;
7. Un certificat médical datant de moins de trois mois et établi par un médecin du secteur de la santé publique ;
8. Quatre photos d'identité 4 x 4 (en couleur) ;
9. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ;
10. Un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
11. Une attestation de service en qualité d'enseignant permanent dans l'Université d'origine, dûment signée par une autorité compétente, pour les candidats aux grades de Chargé de cours, Maître de conférences et Professeur ;
12. Un certificat de nationalité et/ou, s'agissant des candidats de la diaspora, les photocopies du passeport et du permis de séjour certifiées par les services consulaires camerounais ;
13. Une attestation de présence effective dûment signée par une autorité compétente (pour les candidats titulaires d'un emploi) ;
14. Une autorisation préalable du Ministre utilisateur ou du Chef de l'administration d'attache (pour les candidats titulaires d'un emploi) ;
15. Une copie de la Carte Nationale d'Invalidité (pour les personnes handicapées) ;

16. Un engagement sur l'honneur portant sur : (i) l'authenticité des pièces présentées, (ii) la disponibilité effective du candidat et, s'agissant des candidats résidant à l'étranger, (iii) l'inexistence de toute situation pouvant donner lieu à une double situation salariale.

Ledit recrutement suivra le processus suivant :

Pour les candidats au poste d'Assistant :

- Etude du dossier et audition du candidat au sein du Conseil des Professeurs, selon les modalités à définir par l'ENSTP ;
- avis du Conseil des Enseignements, des Etudes, de la Recherche et Scientifique de l'ENSTP;
- approbation et publication des listes définitives par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur.

Pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences ou Professeur :

- avis du Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) ;
- approbation et publication des listes définitives par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur./.



Yaoundé, le

02 MAI 2023

**Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur**

JACQUES FAME NDONGO